

# Une lockdown party dégénère en plein covid à Waterloo: que risquent Valérie et Jérôme?

Par RTL info avec BELGA

Le tribunal correctionnel du Brabant wallon a examiné mardi le dossier de la "lock-down party" de Waterloo. Estimant que les policiers ont fait un usage légal et proportionné de la force dans la nuit du 18 au 19 décembre 2020.

L'affaire avait fait du bruit en pleine deuxième vague du covid: des jeunes s'étaient rassemblés dans une habitation de Waterloo et l'intervention de police avait mal tourné.

La mère de famille, Valérie G., qui filmait les intervenants, avait violemment giflé une policière. Elle avait dû être maîtrisée, et son mari avait également dû être mis au sol. Tout avait été filmé par des participants à la soirée, et des montages vidéos avaient circulé sur les réseaux sociaux et avaient été envoyés à la presse.

À l'audience de mardi, Jérôme S., le père de famille, a parlé de "*cavalerie*" et de "*meute*" en évoquant l'intervention de la police, concédant que sa famille a du caractère, mais qu'elle est honnête. Poursuivie, la famille a lancé une citation directe contre une bonne partie des policiers, estimant qu'ils avaient utilisé la violence de manière non légitime.

Le ministère public, comme les parties civiles, ont demandé mardi au tribunal l'acquittement des policiers. Pour le procureur du Roi, il est temps que la vérité judiciaire intervienne dans ce dossier: les policiers sont intervenus de manière légale et ont usé de la force de manière proportionnée.

Déplorant le manque de remise en question des prévenus, il a requis une peine de travail de 120 heures à l'encontre de Valérie G., et de 80 heures contre son mari. La défense plaidera le 18 février.